

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**30 SEPTEMBRE 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Avenant 2021-22 à la  
convention entre le  
conservatoire (CRD) et le  
Centre Dramatique  
National de Nanterre-  
Amandiers (CDN)**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er octobre 2021  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 1er octobre 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE  
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT  
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS  
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

**Secrétaire de séance :**

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210930-21-E-05-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2021  
Date de réception préfecture : 01/10/2021

**OBJET** : AVENANT 2021-22 A LA CONVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE (CRD)  
ET LE CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NANTERRE-AMANDIERS  
(CDN)

**RAPPORTEUR** : Monsieur BASSINE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses partenariats, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy (CRD) a établi une convention avec le Centre Dramatique National (CDN) de Nanterre-Amandiers afin d'offrir aux élèves avancés, et notamment ceux du cycle préparatoire à l'enseignement supérieur, un contact étroit avec la création et le spectacle vivant, incluant des rencontres avec des artistes (auteurs, metteurs en scène, comédiens...).

L'article 2 de cette convention stipule qu'un avenant précisera chaque année le programme du parcours du spectateur (école du spectateur) et des activités, en lien avec le renouvellement de la saison artistique. Il s'agit en moyenne de 4 à 5 spectacles choisis en concertation avec les enseignants d'art dramatique.

L'avenant 2021/2022 annexé à la présente délibération décrit le programme pour l'année scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention entre le CRD de Saint-Germain-en-Laye et le CDN de Nanterre-Amandiers, dont le programme correspond à la saison 2021-2022 du CDN et tel qu'annexé à la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

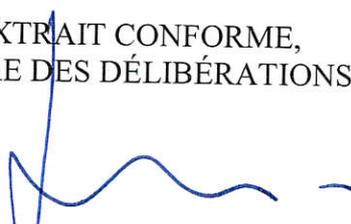
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant à la convention entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy et le Centre Dramatique National (CDN) de Nanterre-Amandiers, dont le programme correspond à la saison 2021-22 du CDN et tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*



Avec le soutien de la Direction  
Régionale des Affaires  
culturelles d'Ile de France  
Ministère de la Culture

---

## AVENANT POUR LA SAISON 2021-2022 A LA CONVENTION 2020-21

---

ENTRE :

**LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,**

Représentée par M. Arnaud PÉRICARD, Maire en exercice  
Pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude-Debussy,  
3, rue du Maréchal-Joffre – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Ci-après « CRD »

Et

**NANTERRE-AMANDIERS, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,**

Représenté par Philippe Luciat-Labry, Administrateur général,  
Siret : 324 896 257 00015  
Licences : 1-1074 180-2-1074 181-3-1074 182  
7, avenue Pablo Picasso – 92000 NANTERRE  
Ci-après « CDN »

### PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre le Conservatoire et le Théâtre pour l'année scolaire 2021-22.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – PARCOURS DE SPECTACLES ET CARTE D'ADHESION

Dans le cadre de ce partenariat, les élèves et étudiant-e-s bénéficient d'un parcours de spectacles au tarif préférentiel de groupe de 5€ par spectacle, à condition de souscrire à la carte d'adhésion au tarif préférentiel de **10€ avant le 31/12/2021** auprès de Nanterre-Amandiers.

Le parcours de spectacles a été composé entre juin et septembre précédent l'année scolaire par Isabelle Mestre, enseignante au CRD, et Marie Duthoit, chargée des relations avec les publics. Il comprend 5 spectacles (quelques dates à confirmer) :

- William Shakespeare : *Henry VI* (Samedi 23 octobre 2021)
- Sara Stridsberg : *Dissection d'une chute de neige* (Samedi 27 novembre 2021)
- Bernard-Marie Koltès : *Quai Ouest* (Samedi 05 février 2022)

- Pauline Peyrade : *Poings* (Samedi 12 février 2022 – à confirmer)
- Anton Tchekhov : *La Mouette* (24 avril ou date à confirmer entre le 14 et le 30 avril 2022)

## ARTICLE 2 – LISTE DES ÉLÈVES / ÉTUDIANT-E-S

Assisteront à ces représentations, dans le cadre de l'école du spectateur, les élèves régulièrement inscrits en art dramatique admis dans les cycles suivants à l'issue des tests et examens d'entrée au conservatoire (résultats définitifs le 08 octobre 2021) :

- Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) d'art dramatique (en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles)
- 3<sup>e</sup> cycle et cycle spécialisé d'art dramatique
- exceptionnellement des élèves avancés de 2<sup>e</sup> cycle travaillant avec les précédents.

## ARTICLE 3 – WORKSHOPS ET RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

En accord avec le calendrier du conservatoire, le **Théâtre** prévoit la mise œuvre de workshops et de rencontres avec les équipes artistiques et/ou techniques des spectacles proposés dans le cadre de sa programmation pour les élèves/étudiant-e-s du **Conservatoire**.

Le planning établira plusieurs options, amenées à être modifiées en fonction des disponibilités des équipes artistiques et de l'évolution de la crise sanitaire.

En 2021-2022, sont prévus :

- Un workshop de 3h avec Claudine Galéa (en cours de confirmation)
- Un stage destiné à approfondir le travail de Cécile Garcia Fogel et son équipe les 18 et 19 février 2022. Ce stage est commun avec les élèves du CPES du CRR de Versailles.

## ARTICLE 4 – MODALITES DE RESERVATION (BILLETTERIE) ET MODALITES FINANCIERES

### - Carte d'adhésion et parcours de spectacles aux frais des étudiant-e-s

L'ensemble des élèves et étudiant-e-s s'engagent à adhérer au **Théâtre**, à participer au parcours de spectacles ainsi qu'aux workshops et rencontres proposés - à l'exception des étudiant-e-s en cycle 2 du CRD de Saint-Germain-en-Laye pour lequel-le-s ce programme est facultatif.

Pour cela, ils-elles sont invité-e-s à remplir une fiche d'adhésion en tout début d'année scolaire, à la remettre à Marie Duthoit, chargée des relations avec les publics du **Théâtre**, soit via leur enseignante, soit directement par mail.

Le paiement du parcours de spectacles (5 euros par billet, valable pour les spectacles faisant partie du parcours) et de la carte d'adhésion (10 euros par personne) est ensuite pris en charge financièrement par chaque étudiant-e. Ce paiement doit être effectué a minima 1 mois avant la date de la première représentation du parcours, sinon le tarif groupe proposé dans le cadre de ce partenariat ne peut s'appliquer.

Les enseignant-e-s s'engagent à assurer le suivi du paiement de l'ensemble des élèves dans les bons délais.

Le règlement se fait en précisant nom, prénom et le partenariat avec le CRD St Germain:

- par carte bancaire auprès de la billetterie au 01 46 14 70 00 du mardi au vendredi de 12h à 19h.
- par chèque ou espèce au guichet auprès au Service billetterie de 12h à 19h du mardi au samedi
- par chèque à l'ordre du théâtre Nanterre-Amandiers, adressé par courrier à Annie Leverrier, Nanterre-Amandiers, 7 avenue Pablo Picasso, 92022 Nanterre cedex

### - Rencontres et workshops avec les artistes aux frais du Conservatoire

Le **Théâtre** s'engage à coordonner en lien avec les compagnies artistiques le programme de workshops et de rencontres prévu en début d'année avec le **Conservatoire**, ainsi qu'à rémunérer les artistes et à refacturer ces rémunérations au **Conservatoire**, après accord de la Ville de Saint-Germain-en-Laye sur la base d'un devis

préalable.

Concernant les workshops, la rémunération des artistes par Nanterre-Amandiers est fixée à 78,50€ par heure, charges sociales incluses. Le **Conservatoire** s'engage à financer ces heures d'intervention en direction des élèves du **Conservatoire** dès réception d'une facture du **Théâtre**.

Fait à Nanterre, le ... septembre 2021

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le ... septembre 2021

Pour le Centre Dramatique National  
Nanterre-Amandiers

Pour la commune nouvelle de Saint-Germain-en-  
Laye

L'Administrateur général,

Le Maire,

**Philippe LUCIAT-LABRY**

**Arnaud PÉRICARD**